

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE  
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue mardi, le 21 octobre 2008, à la salle du Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau sise au 5 A, rue Polyvalente, dans la ville de Gracefield, à compter de 18 h sous la présidence de monsieur Pierre Rondeau, préfet.

Sont présents :

La conseillère et les  
conseillers/substituts

Municipalités

Monsieur le conseiller Jean Giasson	Aumond
Monsieur le conseiller Laurent Fortin	Blue Sea
Monsieur le conseiller Armand Hubert	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Réjean Carle	Bouchette
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe	Déléage
Monsieur le conseiller Gary Armstrong	Denholm
Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Monsieur le conseiller Réal Rochon	Gracefield
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe	Grand-Remous
Monsieur le conseiller Adrien Noël	Kazabazua
Monsieur le conseiller Raymond Lafrenière	Lac-Sainte-Marie.
Monsieur le conseiller Michael Francis	Low
Monsieur le conseiller Robert Coulombe	Maniwaki
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines
Monsieur le conseiller Fernand Lirette	Montcerf-Lytton
Monsieur le conseiller Roch Carpentier	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est absente :

Madame la conseillère Suzanne Lamarche de la municipalité de Cayamant

Le tout formant quorum.

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, directrice adjointe aux ressources; Madame Catherine Lussier, ing.jr. M.Env., Services de l'Hygiène du milieu et monsieur Claude Beaudoin, aménagiste.

Assistent à la rencontre des représentants des médias locaux et un groupe de citoyens.

Monsieur Luc Séguin, greffier, adjoint à la direction générale, agit à titre de secrétaire de la session.

**Ouverture de la session par le préfet**

0.1

**2008-R-AG283**

**Adoption de l'ordre du jour**

0.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

**2008-R-AG284**

**Adoption du procès-verbal de la session du 16 septembre 2008**

0.3

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Francis et appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal; monsieur le conseiller Réjean Carle demande d'apporter les corrections suivantes :

À la résolution 2008.RAG.264, au quatrième paragraphe, retirer la lettre «e» de la dénomination sociale Bell;

À la résolution 2008.RAG.270, à la dernière ligne, placer l'accent grave sur le «à» d'à recevoir;

À la résolution 2008.RAG.271 au dernier paragraphe, ajouter les mots «et unanimement résolu» et retirer les mots «Les

631

membres du comité recommandent au conseil de demander, par résolution,»

**ADOPTÉE**

**Rapport d'activités du préfet**

0.4

INFORMATION

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMPTE RENDU DU COMITÉ**

1

**CONSEIL**

1.1

**APPLICATION DE LA LOI**

1.2

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**COMPTE RENDU DU COMITÉ PLÉNIER**

1.1.0

2008-R-AG285

**Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau**

1.1.2.1.1

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la Sûreté du Québec présentent l'entente relative à la fourniture de services de police par sur le territoire de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'** après une période de dix années le préfet et le directeur général de la municipalité régionale de comté et le Commandant régional de la Sûreté du Québec doivent signer une entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau autorise la conclusion de l'entente, sous réserve sine qua none, d'apporter des changements au projet du Plan d'organisation des ressources policières présenté, en particulier, à la Section 2 intitulée, Organisation des ressources en fonction des besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** Plan d'organisation des ressources policières doit faire l'objet d'une négociation avec les représentants de la Sûreté du Québec qu'il doit être entériné par le conseil de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Giasson et appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau autorise, la conclusion de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec, sous réserve sine qua none, que les parties apportent des changements au projet du Plan d'organisation des ressources policières présenté, en particulier, à la Section 2 intitulée Organisation des ressources en fonction des besoins;

Il est également résolu d'autoriser, le préfet et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau «l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau».

**ADOPTÉE**

**Plan d'organisation des ressources policières, territoire de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau**

1.1.2.2.2

2008-R-AG286

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau a autorisé, la conclusion de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec, sous réserve sine qua none, d'apporter des changements au projet du Plan d'organisation des ressources policières présenté, en particulier, à la Section 2 intitulée Organisation des ressources en fonction des besoins;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Rochon et appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et unanimement résolu de mandater les membres du comité de Sécurité publique de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau pour présenter aux représentants de la Sûreté du Québec les revendications en termes du nombre de ressources policières correspondant aux besoins de desserte de police pressentis pour le territoire de la municipalité régionale de comté.

**ADOPTÉE**

**COMPTE RENDU DU COMITÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1.2

2008-R-AG287

**Municipalité régionale de comté Salaberry-de-Valleyfield, seuils des appels d'offres**

1.2.1.2.1

**CONSIDÉRANT LA** demande d'appui de la MRC Salaberry-de-Valleyfield en vue d'obtenir du législateur un ajustement à la hausse du montant de la dépense à partir duquel la procédure d'appels d'offres est prescrite pour toute municipalité;

**CONSIDÉRANT LA** complexité générale actuelle des divers processus actuels obligatoires pour les municipalités et la fréquence à laquelle les municipalités doivent y avoir recours;

**CONSIDÉRANT QUE** telle hausse vient d'être consentie aux fins des organismes publics;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Giasson et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et unanimement résolu d'appuyer la Municipalité régionale de comté Salaberry-de-Valleyfield dans sa démarche visant à relever à 100 000\$ le montant de la dépense à partir duquel la procédure d'appels d'offres est prescrite pour tout contrat municipal.

**ADOPTÉE**

2008-R-AG288

**Participation de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau au régime de retraite des employés municipaux du Québec**

1.2.1.6.1

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité patronal de négociation de la convention collective et les membres du comité de l'administration générale qui étaient présents à sa séance du 1<sup>er</sup> octobre recommandent au conseil l'adhésion de la MRC au volet du régime à prestation déterminée au taux de 5,5% du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres membres du conseil expriment le besoin d'être davantage informés sur les dispositions de ce régime portant sur le traitement des éventuels déficits et surplus actuariels;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Lafrenière et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et unanimement résolu de demander à la direction générale de prendre les dispositions nécessaires pour que soient

communiqués aux membres du conseil les éléments pertinents d'analyse relatifs au traitement des situations de déficit ou de surplus actuariel dans le cadre du Régime de retraite des employés municipaux du Québec.

**ADOPTÉE**

**GESTION DES COMPTES**

1.3

**Registre des chèques acquittés et ou des prélèvements bancaires effectués de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau de la période allant du 17 septembre au 20 octobre 2008 pour dépôt FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1.3.1.1

Madame Lynn Kearney, c.g.a, directrice adjointe aux ressources, dépose le registre des chèques acquittés et ou des prélèvements bancaires effectués de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau de la période allant du 17 septembre au 20 octobre 2008 pour dépôt FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Numéros de chèque 13588 à 13627 pour un total de 172 258,82 \$

**Liste des chèques acquittés et ou des prélèvements bancaires effectués des territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau de la période allant du 17 septembre au 20 octobre 2008 pour dépôt TABLE DES PRÉFETS**

1.3.1.2

Madame Lynn Kearney, c.g.a, directrice adjointe aux ressources, dépose la liste des chèques acquittés et ou des prélèvements bancaires effectués des territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau de la période allant du 17 septembre au 20 octobre 2008 pour dépôt TABLE DES PRÉFETS

Numéro de chèque 58 au montant de 51,04 \$

**Liste des chèques acquittés et ou des prélèvements bancaires effectués des territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau de la période allant du 17 septembre au 20 octobre 2008 pour dépôt TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES**

1.3.1.3

Madame Lynn Kearney, c.g.a, directrice adjointe aux ressources, dépose la liste des chèques acquittés et ou des prélèvements bancaires effectués des territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau de la période allant du 17 septembre au 20 octobre 2008 pour dépôt TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

Numéro de chèque 523 au montant de 200,00 \$

2008-R-AG289

**Liste des comptes fournisseurs à payer de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1.3.3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Rochon et appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes fournisseurs à payer de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE telle que présentée et de les acquitter :

La liste des comptes à payer pour un montant totalisant 195 691,08 \$

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et ou extra-budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
André Beauchemin,  
Directeur général

**ADOPTÉE**

634

**Liste des comptes fournisseurs à payer de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau FONDS TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES**

1.3.3.2

2008-R-AG290

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe et appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes fournisseurs à payer de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau FONDS TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES telle que présentée et de les acquitter :

La liste des comptes à payer pour un montant totalisant 9 856,27 \$

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et ou extra-budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
André Beauchemin,  
Directeur général

**ADOPTÉE**

2008-R-AG291

**Liste des comptes fournisseurs à payer des territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL**

1.3.4

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Carle et appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes fournisseurs à payer des territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau telle que présentée et de les acquitter :

**COMPTES FOURNISSEURS**

La liste des comptes à payer pour un montant totalisant 9,708.00 \$

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et ou extra-budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
André Beauchemin,  
Directeur général

**ADOPTÉE**

2008-R-AG292

**Lieu de la tenue de la session régulière du mois de novembre**

1.3.6

**CONSIDÉRANT QU'** en application des dispositions de l'article 148 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C - 27.1) les sessions ordinaires ou générales du conseil d'une municipalité régionale de comté sont tenues au moins une fois à tous les deux mois, aux jours fixés par règlement du conseil, dont l'une le quatrième mercredi de novembre;

**CONSIDÉRANT QUE** la salle du Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau, lieu de la tenue des sessions ordinaires de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau n'est pas disponible mercredi le 26 novembre 2008;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe et appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et unanimement résolu de tenir la session régulière du mois de novembre des membres du conseil de la municipalité régionale de comté à la salle municipale de Déléage, sis au 175, Route 107 à compter de 18h.

**ADOPTÉE**

**Dépôt du rapport d'activités article 513 de la Loi sur les élections et les référendums MRCVG**

1.4.1

**Note au procès verbal**

Monsieur André Beauchemin, trésorier de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, en application des dispositions des articles 513 et suivants de la Loi sur les Élections et les référendums, dépose devant le conseil, son rapport qu'il a fait parvenir au directeur général des élections, indiquant qu'il n'y a eu aucune activité prévue au Chapitre XIII de la LERM, et ce, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

**2008-R-AG293**

**Report de la date du dépôt de rôles en vertu de l'article 71 LFM**

1.5.1

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qu'il fixe et qui ne peut être postérieure au 1<sup>er</sup> novembre suivant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau a été dans l'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre des municipalités suivantes :

83070 Déléage;  
83075 Egan-Sud;  
83085 Bois-Franc;  
83088 Montcerf-Lytton;  
83095 Grand-Remous;  
83090 Aumond;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coulombe et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Carle et unanimement résolu de fixer la date du dépôt des rôles des municipalités de Déléage 83070, Egan-Sud 83075, Bois-Franc 83085, Montcerf-Lytton 83088, Grand-Remous 83095 et Aumond 83090 au 1<sup>er</sup> novembre suivant.

**ADOPTÉE**

**2008-R-AG294**

**Table des préfets de l'Outaouais - Demande de versement de la subvention pour l'année 2008 en vertu du Programme d'aide au financement**

1.9.1

**CONSIDÉRANT LA** mise sur pied, en février 1999, de la Table des préfets de l'Outaouais (ci-après appelée « la Table »);

**CONSIDÉRANT QUE** le budget discrétionnaire annuel de 10 000 \$ alloué par le ministre des Affaires municipales peut être employé à toutes fins jugées d'intérêt commun aux municipalités régionales de comté siégeant à ladite Table ;

**CONSIDÉRANT QUE** la reconduction, pour l'année 2008, d'une nouvelle contribution du ministre donnera à la Table une latitude d'intervention accrue à l'égard d'autres initiatives ou projets ayant une portée régionale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présidence de la Table est occupée par le préfet de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Pierre Rondeau;

**POUR CE MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Francis et appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross et unanimement résolu de déposer et de demander, à monsieur Pierre Ricard, directeur régional du Ministère des Affaires municipales et des Régions, le versement à la Table des préfets de l'Outaouais de la subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide au financement des Tables des préfets pour l'année 2008.

**ADOPTÉE**

**2008-R-AG295**

**Octroi d'une aide financière à l'Association de sauvetage de la Haute-Gatineau et à l'Association des Pompiers volontaires de Kazabazua inc.**

1.9.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Francis et appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le versement, pour l'année 2008, d'une aide financière respective de 1 500 \$ aux deux associations suivantes soit à l'Association de sauvetage de la Haute-Gatineau et à l'Association des Pompiers volontaires de Kazabazua

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE - VOIR LE COMPTE RENDU DU COMITÉ  
PLÉNIER**

**PROTECTION POLICIÈRE**  
**PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

**TRANSPORTS -**

**2008-R-AG296**

**TNO - Déneigement de la bretelle d'accès le Domaine – Renouvellement de l'offre de services des Constructions du Saint-Laurent Ltée pour la saison 2008-2009**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'autoriser l'acceptation d'une offres de services pour le déneigement de la bretelle d'accès dite *le Domaine* située dans les territoires non-organisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur en déneigement de la route nationale 117 pour la saison hivernale 2008-2009, *Les Constructions St-Laurent Ltée*, offre ses services pour le déneigement de cette voie pour un montant de 14 750 \$, taxes en sus et comportant une augmentation 15 % depuis le contrat de 2005 qui se justifie par l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, du prix des abrasifs, du loyer du garage exigé par la Société immobilière du Québec et du prix du Diesel;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Rochon et appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross et unanimement résolu d'accepter l'offre de services des Constructions du Saint-Laurent Ltée pour le déneigement de la bretelle d'accès *le Domaine* pour un montant de 14 750 \$, taxes en sus, pour la saison hivernale 2008-2009 comportant une exécution de services équivalents aux années antérieures.

**ADOPTÉE**

**COMMUNICATIONS** - Aucun item

**HYGIÈNE DU MILIEU ET COMPTE-RENDU DU COMITÉ**

**4**

**TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

4.1

**Octroi d'un contrat, construction d'une dalle de lavage, Services d'Hygiène du milieu**

4.1.1

2008-R-AG297

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour le projet de dalle de lavage a été lancé le 25 septembre 2008 et la visite terrain a eu lieu jeudi, le 2 octobre en matinée ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres a été exécuté conformément à la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre fournisseurs ont pris possession des documents de soumission intitulés Construction d'une dalle de lavage, Services d'Hygiène du milieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 16 octobre 2008 une session pour l'ouverture des soumissions a été tenue et que trois entrepreneurs ont déposé des offres :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT</b>
Les Entreprises Ma-MI Inc.	93 900,00 \$
Construction Edelwiess	148 248,13 \$
Ross Anglin Ltée.	113 900,00 \$

**CONSIDÉRANT QU'** après analyse la soumission Les Entreprises Ma-MI Inc. est réputée conforme aux documents de soumission ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et unanimement résolu, par les personnes habiles à voter, d'octroyer le contrat pour la construction de la dalle de lavage, pour les fins des Services d'Hygiène du milieu de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau à Les Entreprises Ma-MI Inc. au montant de 93 900,00 \$; la soumission étant conforme aux plans et devis et aux exigences de l'appel d'offres 081001.

**ADOPTÉE**

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

4.2

2008-R-AG298

**Entente portant sur une contrepartie pour services municipaux entre la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau et la municipalité de Kazabazua**

4.2.1

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Kazabazua demande que soit révisé l'entente portant sur une contrepartie pour services municipaux portant sur l'usage et l'entretien du chemin Brundtland donnant accès à des terres détenues par le gouvernement du Québec et au site de traitement des boues de fosses septiques de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Rochon et appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon et unanimement résolu, par les personnes habiles à voter, de déléguer le préfet monsieur Pierre Rondeau ainsi que le président du comité, des Services de l'Hygiène, monsieur Réjean Carle afin de rencontrer les représentants de la municipalité de Kazabazua à ce sujet.

**ADOPTÉE**

**COURS D'EAU**

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

5

**LOGEMENT SOCIAL**

5.1

**AUTRES SUJETS**

5.2

**Colloque accès Loisir Vallée-de-la-Gatineau**

5.2.1

**Note au procès-verbal**

Monsieur Pierre Rondeau, préfet, invite les membres du conseil à participer au colloque loisirs du territoire de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau qui se tient sous le thème COLLOQUE ACCÈS LOISIR VALLÉE-DELA-GATINEAU, le samedi 25 octobre 2008 à l'Auberge du Draveur, 85 rue Principale Nord, Maniwaki de 9h à 16h.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME ET COMPTE RENDU DU COMITÉ**

2008-R-AG299

**Communiqué Aires protégées Gouvernement du Québec**

6.1.1.1

**ATTENDU QUE** le Premier Ministre du Québec l'Honorable Jean Charest en compagnie de la Ministre Madame Line Beauchamp ont fait l'annonce le 7 octobre dernier de la création de l'aire protégée du Mont Sainte-Marie ;

**ATTENDU QUE** les demandes de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau pour le découpage de cette aire protégée ont été majoritairement respectées ;

**ATTENDU QUE** le Comité de l'aménagement du territoire de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau est d'avis que des ajustements à la délimitation de cette aire protégée peuvent être effectués et acheminés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

**ATTENDU QUE** le Comité de l'aménagement du territoire de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau est d'avis que la notion d'aire protégée à vocation multiple reposant sur une catégorie générale est une alternative de développement durable et soutenable;

**ATTENDU QUE** la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau estime dans son intérêt de participer activement à la mise en place du réseau d'aires protégées sur son territoire ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et unanimement résolu d'acheminer une lettre de remerciement à l'Honorable Jean Charest et à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, pour la décision de créer l'aire protégée du Mont Sainte-Marie et de les informer que les représentants de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau expriment le désir de participer activement à l'établissement de cette aire protégée en partenariat avec les instances municipales, régionales et gouvernementales pour établir une forme de développement durable de ce territoire.

**ADOPTÉE**

2008-R-AG300

**Demande de conciliation- Rivière Gens de terre et aire protégée C 14**

6.1.1.2

**ATTENDU QUE** le Comité de l'aménagement du territoire de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau considère que le territoire adjacent à la rivière Gens de terre, dans sa partie localisée dans le tronçon Cascades Malignes, représente un territoire exceptionnel tant au niveau de la biodiversité que des paysages;

**ATTENDU QUE** les participants à la consultation publique tenue à Messines le 6 mars dernier par la Conférence des élus de l'Outaouais ont unanimement reconnu que le territoire proposé par le Comité de l'aménagement du territoire de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau se devait d'être modifié dans sa version originale afin de couvrir le secteur des Cascades Malignes et d'exclure de l'aire protégée proposée les plantations de pins gris à maturité situées à l'est du réservoir Baskatong à proximité de la rivière Gens de terre;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Carle et appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross et unanimement résolu d'entériner la proposition d'aire protégée C14 présentée par le Comité de l'aménagement du territoire;

Il est également résolu d'acheminer copie de cette proposition à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, à son représentant régional en Outaouais, monsieur Marc Dubreuil, directeur, au représentant régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, à l'attention de son directeur régional, monsieur Jean Benoît, ainsi qu'au directeur du territoire, monsieur Laurent Massicotte, au directeur forêt, monsieur Pierre Ménard et à la Conférence régional des élus de l'Outaouais, à son président, monsieur Marc Carrière et à monsieur Daniel Fortin, Agent de développement Protection de l'environnement, Aménagement du territoire et Transport.

**AGRICULTURE – COMPTE RENDU DU COMITÉ**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**6.2.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE LA RURALITÉ**

2008-R-AG301

**Grands Prix de la Ruralité**

6.2.3.1

**CONSIDÉRANT LA** teneur de l'événement des Grands Prix de la ruralité est d'envergure et qu'un comité à cet effet a été nommé;

**CONSIDÉRANT LA** date limite de dépôt de mise en candidature pour les Grands Prix de la ruralité 2009 est le 31 décembre 2008;

**CONSIDÉRANT L'** impact de la tenue d'un tel événement sur notre territoire est majeur au niveau de la visibilité de notre région;

**CONSIDÉRANT LE** comité des GPR 2009 aura à se rencontrer de façon mensuelle d'ici le dépôt de la mise en candidature;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe et appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon et unanimement résolu de verser 5 000 \$ à même l'enveloppe du Pacte rural, au Comité des Grands Prix de la ruralité 2009 ou à l'organisme nommé pour agir en son nom, pour le projet «Grands Prix de la ruralité 2009»;

Il est également résolu que le promoteur s'engage à respecter le protocole d'entente à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉE**

2008-R-AG302

**Certification forestière ISO-14001-Z809 des TPI de la MRC**

6.2.3.2

**ATTENDU QUE** ce projet a déjà été présenté et discuté au conseil des maires et que ce principe est acquis ;

**ATTENDU QUE** ce projet n'est pas admissible à aucun programme de la Commission forestière;

**ATTENDU QUE** ce projet rencontre plusieurs objectifs et priorités établis dans le plan de travail de la Politique Nationale de la ruralité ;

640

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE  
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

**ATTENDU QUE** ce projet représente un investissement total de 80 000 \$ et que la participation du Pacte rural représente 13 % du coût total du projet

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et unanimement résolu de verser 10 000 \$ à même l'enveloppe du Pacte rural, à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour le financement du projet «Certification forestière ISO-14001 et CSA-Z809 des TPI de la MRC - VOLET I»;

Il est également résolu que ce versement est conditionnel à la réalisation du projet tel que présenté et conditionnel au financement total du projet; le promoteur s'engage à respecter le protocole d'entente à cet effet.

**ADOPTÉE**

2008-R-AG303

**Pacte rural addenda 59 PROJET1**  
6.2.3.3

**ATTENDU QUE** le gouvernement a adopté le 6 décembre 2006 la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et que la ministre des Affaires municipales et des Régions est chargée de son application;

**ATTENDU QUE** la ministre a signé un Pacte rural avec la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour la période 2007-2014;

**ATTENDU QUE** l'article 5.2 B. précise que la ministre s'engage à procéder à un partage, entre les municipalités régionales de comté et les autres municipalités locales couvertes par la Politique qui sont signataires d'un Pacte rural, d'une somme additionnelle de 59 M\$ pour la période 2008-2009 à 2013-2014;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'établir les montants de ce partage pour les années 2008 à 2014

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Cross et appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et unanimement résolu de convenir de ce qui suit:

L'article 5.2 B est complété en ajoutant à la fin l'alinéa suivant :

Pour les fins du présent Pacte et effectuer le partage mentionné précédemment, un montant de 1 026 261,55 \$ s'ajoute au montant de base défini en 5.2 A), portant l'enveloppe totale de votre Pacte rural 2007 – 2014 à 3 395 382,55 \$. Ce montant est réparti sur 6 exercices financiers de la manière suivante :

Année	Montant supplémentaire de l'enveloppe du Pacte rural
2008-2009	69 577,05
2009-2010	191 336,90
2010-2011	191 336,90
2011-2012	191 336,90
2012-2013	191 336,90
2013-2014	191 336,90

Il est également résolu d'autoriser monsieur Pierre Rondeau, préfet à signer pour et au nom de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

**ADOPTÉE**

2008-R-AG304

**Appui - Les Habitations Sainte-Philomène de Montcerf-Lytton, Adaptation des services et infrastructures pour personnes âgées**  
6.2.3.4

**CONSIDÉRANT QUE** Les Habitations Sainte-Philomène de Montcerf-Lytton dans le cadre de l'Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais présente

641

SESSION DU CONSEIL

20 OCTOBRE

2008

LIVRE 15

une Demande de financement 2008-2009 sous le Volet 1 «Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée»;

**CONSIDÉRANT QUE** ce volet privilégie une approche territoriale qui tient compte des réalités et spécificités des territoires municipaux et qui prévoit la réalisation de projets structurants sur chaque territoire de municipalité régionale et de la Ville de Gatineau qui seront proposés par le milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est par inadvertance que le projet présenté à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais par Les Habitations Sainte-Philomène de Montcerf-Lytton n'a pas été l'objet d'une analyse de la part des partenaires locaux dont la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les engagements de la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau suite à l'adoption de la résolution portant le numéro de référence 2008.R.AG281 et à l'analyse de ce dossier;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Armand Hubert et appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et unanimement résolu que la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau appui le projet présenté par Les Habitations Sainte-Philomène de Montcerf-Lytton dans le cadre de l'Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais présente une Demande de financement 2008-2009 sous le Volet I : «Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée».

**ADOPTÉE**

**GESTION DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT – ET COMPTE RENDU DU COMITÉ**

2008-R-AG305

**TPI Certification forestière – Nomination des membres du comité d'analyse des soumissions**

6.9.1

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a lancé un appel d'offres pour des services professionnels de formation, « coaching » et pré-audit pour son processus de certification forestière;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux documents de soumissions, un comité d'analyse de trois personnes doit être nommé par le conseil de la MRC afin d'analyser les soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité multiressource, en date du 29 septembre 2008, a recommandé de nommer les trois personnes suivantes :

- Yvon Pominville : Louisiana-Pacific
- Benoît Labrecque : CLD de la Vallée-de-la-Gatineau
- Richard Daigle : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe et appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau nomme les trois personnes suivantes sur le comité d'analyse des soumissions pour l'appel d'offres de services professionnels de formation, « coaching » et pré-audit pour la certification forestière des TPI :

- Yvon Pominville : Louisiana-Pacific

- Benoît Labrecque : CLD de la Vallée-de-la-Gatineau
- Richard Daigle : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- 

**ADOPTÉE**

2008-R-AG306

**TPI Baie Newton Nomination des membres du comité d'analyse des soumission**

6.9.2

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau lancera à l'hiver un appel d'offres pour des services professionnels de construction et réfection de l'accès à la Baie Newton;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux documents de soumissions, un comité d'analyse de trois personnes doit être nommé par le conseil de la MRC afin d'analyser les soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité multiressource, en date du 29 septembre 2008, a recommandé de nommer les trois personnes suivantes :

- Patrick Feeny : Société Sylvicole de la Haute-Gatineau
- Benoît Labrecque : CLD de la Vallée-de-la-Gatineau
- Richard Daigle : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Neil Gagnon et appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe et unanimement résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau nomme les trois personnes suivantes sur le comité d'analyse des soumissions pour l'appel d'offres de services professionnels de construction et réfection de l'accès à la Baie Newton :

- Patrick Feeny : Société Sylvicole de la Haute-Gatineau
- Benoît Labrecque : CLD de la Vallée-de-la-Gatineau
- Richard Daigle : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

**ADOPTÉE**

2008-R-AG307

**TPI Projet de résolution complément d'établissement Paul Gratton**

6.9.3

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Paul Gratton est propriétaire du lot 49, rang A, canton de Bouchette dans la municipalité de Messines;

**CONSIDÉRANT QU'** il demande à la MRC un complément d'établissement sur le lot 50, rang A, canton de Bouchette pour permettre la construction d'un nouveau système septique;

**CONSIDÉRANT QUE** ce complément d'établissement régulariserait aussi l'empiètement d'une remise sur le lot 50, rang A, canton de Bouchette;

**CONSIDÉRANT QU'À** la demande de la municipalité de Messines, le client a mandaté un technologue professionnel afin de confirmer qu'il est impossible de concevoir une nouvelle installation septique sur la propriété du client et qu'il est possible de le faire sur le TPI adjacent, soit le lot 50, rang A, canton de Bouchette;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines appuie la demande de Monsieur Gratton, mais demande que seulement une partie du lot 50, rang A, canton de Bouchette soit vendue, soit la superficie nécessaire au complément d'établissement;

**CONSIDÉRANT QU'** en vendant la totalité du lot 50 (2590 m<sup>2</sup>) plutôt qu'une partie, l'arpentage ne serait pas nécessaire, ce qui diminuerait les délais d'environ 24 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité multiressource, en date du 29 septembre 2008, recommande que le service des TPI fasse les vérifications nécessaires à savoir si le système actuel du client est nuisible à l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité multiressource recommande que la totalité du lot 50, rang A, canton de Bouchette ne soit vendue que si le système septique actuel est nuisible à l'environnement et ce, afin d'accélérer le processus de vente;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité multiressource recommande que s'il n'y a aucun dommage à l'environnement causé par le système septique actuel, seule la superficie nécessaire au complément d'établissement soit vendue au client;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et unanimement résolu le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau vende la totalité du lot 50, rang A, canton de Bouchette en complément d'établissement si le système septique actuel est nuisible à l'environnement;

Il est également résolu qu'advenant qu'il n'y ait actuellement aucun dommage causé à l'environnement, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ne vendra que la partie du lot 50 nécessaire au complément d'établissement, incluse à l'offre de vente, une clause rendant obligatoire la création d'un nouveau cadastre regroupant les lots 49 et 50 et ou le lot 49 et la partie vendue du lot 50.

**ADOPTÉE**

2008-R-AG308

**TPI – Dossier 790 126 00 000 – Délivrance d'une autorisation pour l'aménagement et l'entretien de la mise à l'eau publique au Lac Achigan**  
6.9.4

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage désire aménager la mise à l'eau publique du lac Achigan située sur le lot 38, rang IX, canton de Kensington;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie à aménager sera d'une superficie approximative de 4 900 mètres carrés tel que proposé sur le plan fourni par la municipalité de Déléage;

**CONSIDÉRANT QUE** le service des TPI attend l'avis du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, secteur Faune, avant de procéder à la délivrance de l'autorisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité multiressource, en date du 29 septembre 2008, a recommandé cette proposition à l'unanimité;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Carle et appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon et unanimement résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la demande de la municipalité de Déléage afin que lui soit accordée une autorisation d'aménagement et d'entretien de la mise à l'eau publique du lac Achigan située sur le lot 38, rang IX, canton de Kensington.

**ADOTÉE**

2008-R-AG309

**TPI – Dossier 790 127 00 000 – Délivrance d'une autorisation pour l'aménagement et l'entretien de la mise à l'eau publique au Lac Bois-Franc**  
6.9.5

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage désire aménager la mise à l'eau publique du lac Bois-Franc située sur le lot 10, rang V, canton de Kensington;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie à aménager sera d'une superficie approximative de 2 350 mètres carrés tel que proposée sur le plan fourni par la municipalité de Déléage;

**CONSIDÉRANT QUE** le service des TPI attend l'avis du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, secteur Faune, avant de procéder à la délivrance de l'autorisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité multiressource, en date du 29 septembre 2008, a recommandé cette proposition à l'unanimité;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe et unanimement résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la demande de la municipalité de Déléage afin que lui soit accordée une autorisation d'aménagement et d'entretien de la mise à l'eau publique du lac Bois-Franc située sur le lot 10, rang V, canton de Kensington.

**ADOPTÉE**

**2008-R-AG310**

**TPI – Dossier 790 130 00 000 – Délivrance d'une autorisation pour la construction et l'entretien d'un chemin autre que forestier à Monsieur Philip Talbot**

6.9.6

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Philip Talbot désire construire un chemin autre qu'un chemin forestier sur le lot 58, rang VII, canton Cameron afin d'accéder à sa propriété à partir du chemin St-Amour à Ste-Thérèse-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin sera d'une largeur d'environ 10 mètres sur une longueur de 20 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le service des TPI attend une résolution du Conseil municipal de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau afin de procéder à la délivrance de l'autorisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité multiressource, en date du 29 septembre 2008, a recommandé cette proposition à l'unanimité sur le tracé proposé par les employés du service des terres publiques intramunicipales;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Neil Gagnon et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie les démarches de Monsieur Philip Talbot afin que lui soit accordé une autorisation de construction et d'entretien d'un chemin d'accès à sa propriété sur le lot 58, rang VII, canton de Cameron.

**ADOPTÉE**

**Demande conjointe de conférence de règlement à l'amiable**

**Note au procès-verbal**

Le traitement de cet ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

**CLÔTURE DE LA SESSION**

**2008-R-AG311**

**Levée de la session**

À 19h58,

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Rochon et appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et unanimement résolu de lever la session.

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau,  
Préfet.

\_\_\_\_\_  
Luc Séguin,  
Greffier.

**2008-R-AG312**

Numéro de référence sans incidence

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE  
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

P:\DOCMRC\100\140\PV\2008\10\pv.doc